



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-090

Compte de gestion 2021 budget locations et parc des expositions (Finances)

7.12

Rapporteur : Aissa HIRTI

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTON

Pouvoirs

Jean-Michel POISSON donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam Cisse donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Caroline VABRE, Nicola CARNEVALE donne procuration à Jacques ALIM, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-090-DE
Date de télétransmission : 04/07/2022
Date de réception préfecture : 04/07/2022

Page 1 sur 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, D 2343-2, D 2343-3, D 2343-4 et D 2343-5,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 du Budget Locations et Parc des Expositions dressé par Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux sont égaux à ceux du Compte Administratif de la Ville avant l'apurement du 1069 de 104 454,96 € et dégagent un **excédent total de clôture de 644 078,54 Euros**,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins une abstention de la Commission Modernisation et Restructuration des Services, Finances, Ressources Humaines, Administration Générale et Commande Publique

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Aissa HIRTI,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Prend acte du Compte de Gestion du Budget Locations et Parc des Expositions établi pour l'exercice 2021 par Monsieur le Comptable Public Assignataire de Dreux Agglomération.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022


Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET